



## COMPTE RENDU

Colloque de Tarbes

8-9 mars 2018

### Jeudi 8 mars :

Dîner en comité restreint entre autorités sanitaires françaises (représentées par Laurent Larivière, Sous-Directeur de santé et de la protection animales de la DGAL et Christine Lefeuvre, son adjointe) et espagnols (représentées par Beatriz Muñoz Hurtado, Sous-Directrice de la santé, de l'hygiène et de la traçabilité animales et Mme Maria del Carmen Gonzalez Martin, son adjointe) et le représentant d'INTERBEV (Emmanuel Bernard), de la FFCB (Henri Gouzenne) et de Coop de France (Philippe Dumas).

### Vendredi 9 mars :

#### **Première partie économique**

Présentation de Caroline Monniot de l'Idèle (Rétrospective des flux France-Espagne de bétail vif - ovins, veaux et bovins maigres), suivie d'une présentation de Matilde Moro d'ASOPROVAC (Stratégies pour développer l'engraissement, l'exportation et pour satisfaire la consommation intérieure).

Quelques questions ont ensuite permis de discuter de la stratégie espagnole à l'export. Plutôt qu'une stratégie nationale la réussite de l'Espagne est liée à des avantages compétitifs. Tout d'abord les animaux espagnols, jeunes, et la viande espagnole, rosée, correspondent à la demande des pays méditerranéens. Alberto Jaunola, président de ASOPROVAC, a ensuite expliqué que très peu d'opérateurs espagnols travaillent à l'export : 4, 5, voire 6, dont seulement 2 sur la Turquie. Par ailleurs ils essaient de faire en sorte qu'il y ait des éleveurs qui se spécialisent dans les animaux d'exportation. Ils peuvent également compter sur une administration à leur écoute, avec laquelle ils travaillent main dans la main. D'après Pau Salse, un engraisseur espagnol, un autre facteur, à ne pas négliger pour expliquer le développement de l'export, est le prix export supérieur au prix abattoir en Espagne.

Autres remarques de Pau Salse : l'Espagne se développe beaucoup en production et s'oriente de plus en plus vers le monde arabe, mais il faut aussi développer la consommation européenne. Par ailleurs, la question des antibiotiques est brûlante à l'heure actuelle. Il faut faire évoluer le système. Les espagnols ont intérêt à travailler avec les français sur cette question car ces derniers ont pris de l'avance sur le sujet.

#### **Seconde partie sanitaire**

Autorités françaises :

- Laurent Larivière (sous-directeur de la santé et de la protection animale, DGAL)
- Catherine Famose (directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) et Christine Pau (chef de service santé et protection animales, DDCSPP)

Autorités espagnoles :

- Beatriz Muñoz Hurtado (sous-directrice de la santé, de l'hygiène et de la traçabilité animales) et Maria del Carmen Gonzalez Martin (son adjointe)

Cette seconde et dernière partie est à nouveau conclue par des échanges avec la salle.

Les services sanitaires français et espagnols assurent avoir des relations étroites. Ils se parlent au moins une fois par mois à Bruxelles et gardent le contact par mail.

Questions de la salle :

- Pourquoi les exportateurs doivent-ils payer les certificats sanitaires depuis 1 ou 2 ans ?

Réponse service sanitaire français : Le service de délivrance des certificats sanitaires a été modernisé, avec des moyens plus efficaces. En contrepartie de cette modernisation des outils, il a été nécessaire de mettre en place une tarification. L'Etat ne peut pas revenir sur ce principe. En revanche il est possible de rationaliser les coûts.

- Serait-il possible de revoir le protocole pour envoyer des animaux en Espagne ?

Réponse service sanitaire français : La DGAL est satisfaite du protocole comme il existe aujourd'hui.

Réponse service sanitaire espagnol : En Espagne la vaccination est obligatoire ! La vaccination est très importante car elle permet :

- De déplacer des animaux
- D'exporter (c'est la vaccination qui a permis à l'Espagne d'accéder au marché turque).

Cependant les autorités espagnoles font remarquer qu'elles sont à l'écoute et flexibles. En effet, en Espagne, il n'est pas possible de sortir des animaux de zone réglementée avec une PCR mais ils ont admis cette possibilité pour la France.

Par ailleurs les autorités espagnoles ont demandé à la France de mettre en place une zone de vaccination préventive à proximité de la frontière car les éleveurs catalans sont inquiets. Il s'agit de trouver un équilibre entre flexibilité et fidélité à la stratégie sanitaire nationale (espagnole).

Réponse service sanitaire français : En effet, cet équilibre est difficile à trouver. Il faut concilier l'économie et le sanitaire. D'un point de vue économique il est nécessaire de déplacer les animaux de ZR à ZI, d'un point de vue sanitaire les mouvements apportent des difficultés.

- Y a-t-il eu des cas cliniques de FCO sérotype 4 ?

Réponse service sanitaire français : Il n'y en a pas eu, en tout cas en France continentale. Il faudrait recatégoriser les sérotypes 1, 4, et 8 la FCO renchérit le sous-directeur de la DGAL afin que ces sérotypes ne soient plus soumis à un encadrement réglementaire aussi stricte. Cette recatégorisation peut se faire au niveau de l'UE pour modifier les conditions d'échanges intra UE et au niveau de l'OIE pour modifier les conditions d'exports vers des pays tiers. Cela nécessite de mettre d'accord l'ensemble des états d'une part et l'ensemble des membres de l'OIE d'autre part.

Selon Emmanuel Bernard, représentant la Commission Commerce Extérieur d'INTERBEV, personne ne maîtrise les délais de changement de catégorie au sein de l'UE ou de l'OIE.

Réponse service sanitaire espagnol : Les sérotypes 1, 4 et 8 ne posent pas de problème ici mais ce n'est pas vrai dans certains pays tiers. Il faut travailler à comprendre pour quelles raisons il existe des différences pour pouvoir changer la FCO de catégorie à l'OIE.

- Qui paye la vaccination en Espagne ?

Réponse service sanitaire espagnol : Jusqu'il y a 2-3 ans le ministère payait. Maintenant le ministère paye 50% la première année lorsqu'un territoire est impacté. La région paye la deuxième moitié. Les années suivantes cela dépend des régions. Certaines continuent à payer une partie, d'autres non.

- Pourquoi ne pas rendre la vaccination obligatoire en France ?

Réponse service sanitaire français : Tout d'abord nous ne prenons pas les décisions seuls mais au sein du CNOPSAV. Dans un premier temps nous avons rendu le vaccin FCO 4 obligatoire et intégralement pris en charge. Puis la stratégie a évolué : le vaccin n'est plus obligatoire mais toujours accessible et gratuit. Cet été il n'y en aura plus, il faut donc réfléchir à la prise en charge qui sera faite par la suite. L'interpro a un rôle à jouer dans la promotion du vaccin auprès des éleveurs.

Réponse Interbev (Emmanuel Bernard) : Les éleveurs ont deux préoccupations différentes et parfois contradictoires : le sanitaire et le commercial...

- Par ailleurs, Emmanuel Bernard tient à souligner l'importance du sujet soulevé par ASOPROVAC à propos des antibiotiques. Il ne faut pas se focaliser uniquement sur FCO.

Remarque des autorités sanitaires espagnoles : Très inquiètes du discours de certaines entreprises qui labélisent des produits « sans antibio ». Cela sous-entend que les autres viandes contiendraient des antibiotiques ? Il existe toute une législation prévoyant des délais de latence, ce n'est pas pour rien. Il faut utiliser les antibiotiques avec parcimonie mais ils sont parfois indispensables.

- Jusqu'à quel âge un animal non vacciné issu d'un troupeau vacciné peut quitter son élevage sans PCR ?

Réponse : 70 jours en France. 4 mois en Espagne. Cette différence s'explique par le fait que le taux de couverture en vaccination de cheptel est de plus de 90% en Espagne.

Conclusion (Henri Gouzenne, FFCB) :

L'Espagne produit une viande rosée qui a su trouver de nouvelles destinations. Les Espagnols ont des bons bâtiments, un bon climat et ils réussissent. Il faut s'inspirer de l'Espagne et savoir travailler main dans la main avec notre DGAL.

Les petits exportateurs français ont mouillé le maillot. Ils ont beaucoup travaillé pour garder leurs acheteurs espagnols. Les Français veulent conserver le marché espagnol, pour cela il faut travailler sur deux points :

- Convaincre les éleveurs de la nécessité de rendre la vaccination obligatoire
- Déclasser la FCO. La France, l'Espagne et l'Italie doivent travailler ensemble pour y parvenir.